

Écoles maternelles et élémentaires : le protocole sanitaire de niveau 3 s'applique à l'ensemble des départements métropolitains

Le protocole applicable pour les écoles, collèges et lycées des départements outre-mer est précisé sur [les sites des académies](#)

A partir du 3 janvier, le protocole de contact-tracing pour l'ensemble des départements, quel que soit le niveau de protocole applicable, est le suivant :



Consultez la FAQ sur les modalités pratiques mises en place dans les écoles, collèges et lycées en situation Covid 9, pour les élèves, les familles et les personnels. Mise à jour le 02 janvier 2022.

[Coronavirus Covid-19 : les réponses à vos questions | Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports](#)